

RENTREE AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Année scolaire 2025/2026

Comment s'inscrire et accéder au service de restauration et d'hébergement ?

- Renseigner et transmettre la fiche d'inscription ci-jointe.
- S'inscrire impérativement à partir du 1^{er} juin sur la plateforme de la Région www.bretagne.bzh/tarification, afin de déterminer le tarif qui vous sera appliqué pour l'année scolaire (obligatoire).
- Une carte de restauration sera distribuée gratuitement aux nouveaux élèves le jour de la rentrée. Elle est valable toute la scolarité. Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2024/2025 conservent leur carte.

Elèves internes ou interne-externés

Principe : Les frais d'internat sont forfaitaires. Une facture à régler à réception est établie chaque trimestre.

La tarification est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne). Les tarifs varient également en fonction de la scolarisation de votre enfant en pré-bac ou post-bac.

Les étudiants des classes de **BTS et DN MADE** ne peuvent pas bénéficier de l'internat avec nuitée au lycée Vauban, mais peuvent bénéficier du régime **interne-externé** (déjeuner + dîner). Ils peuvent s'adresser au CROUS pour leur hébergement.

À réception de l'avis des sommes à payer, plusieurs **modalités de paiement** vous sont proposées :

- Par téléservices en vous connectant à votre compte Educonnect.
- Par virement bancaire (les coordonnées bancaires de l'établissement figureront sur les factures).
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Vauban.

Le prélèvement automatique n'est pas une option de paiement proposée par l'établissement.

Elèves demi-pensionnaires

Principe : un porte-monnaie associé à la carte de restauration doit être crédité et est débité du prix du repas à chaque passage au self.

POUR LES NOUVEAUX ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES DE L'ETABLISSEMENT, JOINDRE IMPERATIVEMENT UN CHEQUE DE 102 € A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE VAUBAN

Le prix du repas est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne).

Plusieurs **modalités d'approvisionnement** de la carte vous sont proposées :

- En ligne via l'application MyTurboSelf ou par internet sur le site <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=0009> (moyen à privilégier).
- Par carte bancaire aux bornes de l'établissement.
- En espèces au bureau 115.
- Par chèque aux bornes de l'établissement ou au bureau 115.

Changement de situation en cours d'année

Si votre enfant change de régime de restauration/hébergement ou quitte l'établissement en cours d'année, merci de contacter le service restauration à l'adresse mail suivant : gestion.0290012f@ac-rennes.fr.